

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 mars à vingt-heure trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de CRAPONNE-SUR-ARZON, sous la présidence de Monsieur Laurent MIRMAND, Maire de CRAPONNE-SUR-ARZON, dûment convoqués le 7 mars 2025.

Sur les 19 membres du Conseil Municipal en exercice,

Étaient présents : Monsieur Laurent MIRMAND ; Madame Christine CARTIER ; Monsieur Claude CHAPPON ; Madame Michelle PROHET ; Madame Karen JOUVHOMME ; Monsieur Frédéric COUTANSON ; Monsieur Franck GIRARD ; Madame Sandrine MANIVIT ; Madame Elisabeth SOULAS ; Madame Odile PERGIER ; Monsieur Gérard SALANON.

Avaient donné pouvoir : Madame Yvette DUMAS (a donné pouvoir à Madame Michelle PROHET) ; Monsieur Benoît PITAVY (a donné pouvoir à Madame Odile PERGIER).

Étaient excusés : Monsieur Paul DEMAS ; Madame Fanny CHARBONNIER ; Madame Caroline DELAVAY-COURTIAL ; Madame Fabienne FERRY ; Monsieur Michel RAMOUSSE ; Monsieur Hervé VIGNAL.

Le quorum était donc atteint avec 11 membres présents pour 13 membres votants.

Secrétariat de séance : Madame Odile PERGIER

DÉLIBÉRATION N°2025/013

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Délibération adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2025/014

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 FÉVRIER 2025

Délibération adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2025/015

DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LE VOTE DES CFU

Délibération retirée de l'ordre du jour par Monsieur le Maire, conformément à la jurisprudence (CAA Douai, 30 décembre 2003, req. n° 02DA00182). Cette décision ne nécessite pas l'accord du Conseil Municipal (Rép. min., JO Sénat, 21 mai 2020, QE n° 14791).

DÉLIBÉRATION N°2025/016

VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES POUR L'EXERCICE 2024

Délibération retirée de l'ordre du jour par Monsieur le Maire, conformément à la jurisprudence (CAA Douai, 30 décembre 2003, req. n° 02DA00182). Cette décision ne nécessite pas l'accord du Conseil Municipal (Rép. min., JO Sénat, 21 mai 2020, QE n° 14791).

DÉLIBÉRATION N°2025/017

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

Délibération retirée de l'ordre du jour par Monsieur le Maire, conformément à la jurisprudence (CAA Douai, 30 décembre 2003, req. n° 02DA00182). Cette décision ne nécessite pas l'accord du Conseil Municipal (Rép. min., JO Sénat, 21 mai 2020, QE n° 14791).

DÉLIBÉRATION N°2025/018

FONGIBILITÉ DES CRÉDITS POUR LE BUDGET 2025

Délibération adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2025/019

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS EN ANNÉE PLEINE N+1

Délibération adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2025/020

CONTRIBUTION A L'OGEC POUR L'ANNEE 2025

Délibération adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2025/021

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2025

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le vote des subventions a eu lieu à la ligne, chaque élu siégeant dans le Conseil d'Administration d'une association ne prenant pas part au débat et au vote de la subvention associée à l'association à laquelle ils appartiennent.

DÉLIBÉRATION N°2025/022

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À UNE ASSOCIATION CULTURELLE

Délibération adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2025/023

DISPOSITIF D'AIDE À LA FACADE

Délibération adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2025/024

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE

Délibération adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2025/025

ACCORD DE PRINCIPE AU PROJET PORTÉ PAR L'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY DANS LE CADRE DE L'AMI DES ITINÉRAIRES DE SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE EN AMONT DU PUY-EN-VELAY

Délibération adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2025/026

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AU CCAS DE CRAPONNE-SUR-ARZON

Délibération adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2025/027

PRESCRIPTION D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC
NÉCESSAIRE AU PROJET SIS SUR LA PARCELLE AV0763

Délibération adoptée à l'unanimité.

Vu pour être affichée et publiée le 17 mars 2025, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Laurent MIRMAND,
Maire



Odile PERGIER,
Secrétaire de séance

